

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION
PUBLIQUE SUR LE PLAN D'ACTION DU PLAN SPORT & PLEIN AIR
URBAINS DE LA VILLE DE MONTREAL

Un réseau de ruelles sécuritaires, vertes et actives pour
favoriser le jeu libre et la socialisation à Montréal



Regroupement des
éco^{quartiers}

Présenté à la Ville de Montréal le 1^{er} mai 2018

www.eco-quartier.org

Introduction

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) salue la démarche de consultation publique entreprise par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports et portant sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains de la Ville de Montréal intitulé « Créer des initiatives de design actif ». Nous sommes heureux d'apporter notre contribution à cette réflexion qui se veut complémentaire à notre mémoire « La ruelle verte pour un mode de vie physiquement actif dans l'espace urbain commun » soumis le 22 janvier 2013 de réponse à l'examen public « Montréal, physiquement active ».

Le REQ présente dans ce mémoire une série d'arguments fondés sur des recherches scientifiques récentes et des observations effectuées au fil de nos projets dans les ruelles de Montréal.

Nous soutenons que le réseau de ruelles de Montréal présente un potentiel immense pour favoriser l'activité physique, particulièrement chez les jeunes de 2 à 8 ans. Les ruelles atteignent leur plein potentiel lorsqu'elles sont aménagées, vertes et sécuritaires.

Les services rendus par les ruelles vertes dans un contexte urbain

Les ruelles occupent un espace important dans les quartiers de Montréal, particulièrement au centre de l'île. Cette position stratégique confère un grand potentiel à l'aménagement des ruelles pour contribuer à l'atteinte d'objectifs fixés dans les plans et politiques municipales, dont les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, de la Politique de l'Enfant et du prochain Plan d'action du sport et du plein air urbains (2018-2028).

Selon les données dont nous disposons, la Ville de Montréal compte sur son territoire 500 kilomètres de ruelles. Ces dernières sont situées en grande majorité dans les arrondissements centraux, mais on retrouve également des ruelles dans les anciens noyaux villageois de Saint-Laurent, Lachine, LaSalle et Pointe-aux-Trembles.

Si on considère une largeur moyenne de 4 mètres et une longueur totale de 500 kilomètres, la superficie totale occupée par les ruelles à Montréal serait de 20 kilomètres carrés, soit 26 fois la superficie du Jardin botanique de Montréal. C'est dire à quel point le réseau des ruelles offre un grand potentiel.



Plan figure-fond des ruelles de Montréal, 2012. Crédits : Claudia Delisle, Thomas-Bernard Kenniff & Emily Young

La ruelle : un environnement favorable à l'activité physique à échelle micro-locale

À l'échelle du quartier, les enfants et les familles peuvent compter sur un éventail de lieux et d'infrastructures pour pratiquer des activités physiques. Les ruelles en font partie, et elles permettent des opportunités complémentaires aux installations conventionnelles comme les parcs, les piscines, les patinoires, etc.

Dans les quartiers centraux, la possibilité de créer de nouvelles infrastructures comme des parcs et des centres sportifs est limitée, alors que l'aménagement du réseau de ruelles de Montréal présente une grande faisabilité et un ratio coût-bénéfices très avantageux pour la Ville de Montréal et les arrondissements.



Selon le nouveau guide canadien de l'activité physique, la participation à des activités sportives organisées (ex : cours de natation) est importante, mais il est peu probable qu'elle permette d'atteindre les 60 minutes d'activités physiques (modérées à intenses) recommandées par jour. Il faut donc des lieux pour jouer et bouger au quotidien, comme le parc ou la ruelle. Ces endroits doivent être adaptés au plus grand nombre, indépendamment de l'âge, de la forme physique et des conditions familiales.

Tout comme les infrastructures et les activités traditionnelles, les ruelles permettent aux enfants d'acquérir et de perfectionner des comportements moteurs et des habiletés motrices fondamentales comme courir, sauter, lancer, attraper, grimper, glisser. Les ruelles sécuritaires sont particulièrement adaptées aux enfants de 2 à 8 ans, un période critique pour leur développement. Ce groupe d'âge bénéficie d'un environnement de jeu situé à proximité du domicile de manière plus importante que les enfants de 10 à 17 ans.



Les lieux de jeu situés à proximité de la maison comptent parmi les lieux préférés des enfants et les études (ex : Pellegrin, 2009) démontrent que les enfants privés de la possibilité de jouer près de leur domicile font preuve d'un développement moteur, cognitif et social moins avancé que leurs pairs pouvant jouer à l'extérieur librement. « Les enfants qui ont un parc dans un rayon de moins d'un kilomètre autour du lieu de résidence ont cinq fois plus de chance d'avoir un poids santé ». Notre souhait le plus cher serait que cette affirmation s'applique également à tous les enfants qui ont une ruelle derrière leur maison.

La ruelle active est sécuritaire et verte

Lorsque la ruelle est sécuritaire (i.e. circulation automobile locale et à faible vitesse, intersections sécurisées, présence d'une signalisation adaptée et/ou d'indicateurs de présence), les enfants peuvent jouer sans être supervisés de façon stricte.

Les études démontrent que les environnements de jeux comportant des éléments naturels, comme des buissons, des blocs de pierre, de l'eau, du sable, offrent aux enfants de groupes d'âges et de capacités physiques différents un nombre supérieur d'opportunités de jeux par rapport aux espaces conventionnels (Herrington et Brussoni, 2015). Les enfants s'y inventent plus facilement des activités et y trouvent plus de plaisir. Les enfants moins actifs et moins compétents au niveau moteur et ceux qui présentent des aptitudes sociales plus faibles auront plus de facilité à interagir avec les autres et avec leur environnement dans des milieux aménagés avec des éléments naturels.



Ces environnements offrent aussi des avantages liés à la présence de la nature, comme la réduction du stress, la possibilité d'être en contact avec le climat (ex : changement de saisons, de luminosité, de température, etc.) et la possibilité de s'impliquer (ex : arroser les plantes, tailler les plantes, récolter les fruits, etc). Les études ont démontré que les zones de jeux comportant des éléments naturels améliorent le développement cognitif (dont le langage) et physique des enfants et développent leur imagination.



Verdir pour réduire les îlots de chaleurs

Le verdissement des ruelles permet de réduire les îlots de chaleur urbains, très présents dans les quartiers centraux et denses. Verdir et lutter contre les îlots de chaleurs permet de créer des environnements dont la température est favorable au jeu et à l'activité physique, particulièrement pour les plus jeunes et les personnes âgées.

Les ruelles vertes permettent aussi un contact avec la « nature » et les citoyens y font des activités qui offrent un grand potentiel éducatif aux jeunes et des occasions d'échanges intergénérationnels, comme du jardinage ou l'observation de la faune et de la flore.



Créer des quartiers à échelle humaine, qui favorisent les échanges et la connectivité

La mobilisation nécessaire à la création et à l'entretien d'une ruelle verte favorise la socialisation et l'inclusion, alors que des citoyens d'origines et de classes sociales variées partagent des objectifs communs dans un lieu commun.

La ruelle verte permet de créer des liens entre voisins dans un contexte urbain où il est facile de se retrouver isolé. Elle favorise l'entraide, le partage, l'ouverture aux autres, l'établissement d'un mode de vie communautaire urbain.



L'économie sociale et l'économie de partage trouvent un terreau fertile dans les communautés de ruelles. S'y développent plusieurs initiatives de partage d'objets, notamment des boîtes à jouets, d'outils ou de livres. En apprenant à se connaître, les riverains ont aussi tendance à s'entraider, s'échanger des services et des savoirs.

Finalement, les ruelles constituent un réseau favorable aux modes de déplacements actifs. Elles permettent des déplacements plus sécuritaires, conviviaux et efficaces, loin du trafic automobile, du bruit et des particules fines libérées par les pots d'échappement.

Recommandations pour la création d'un réseau de ruelles sécuritaires, vertes et actives déployées à l'échelle de Montréal

1. Mettre en place un plan local de sécurisation des ruelles

Certains arrondissements, comme Le Sud-Ouest, ont mis en place un plan de sécurisation des ruelles. Des mesures de signalisation au sol à la sortie des ruelles (intersection ruelle/trottoir/rue) ont été réalisées et plusieurs tronçons de ruelles ont été fermés à la circulation pour décourager la circulation de transit. Parmi les mesures de signalisation au sol, on retrouve des traverses piétons sur le trottoir et des interdictions de stationnement de 5 mètres de part et d'autre de la sortie de la ruelle.



Pour consulter en ligne :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,142720624&_dad=portal&_schema=PORTAL

2. Permettre la fermeture de tronçons de ruelles

Certains arrondissements ne permettent pas la fermeture de tronçons de ruelles, même lorsque les résidents sont majoritairement en accord avec cette fermeture et que la totalité des riverains dont le terrain est directement touché par la fermeture sont en accord.

On sait que la fermeture d'un tronçon de ruelle est un déterminant important dans la sécurité. De plus, il permet la création d'une zone permettant des opportunités de verdissement et de jeu différentes des tronçons où la circulation est possible.



3. Réduire la limite de vitesse dans les ruelles

L'article 14, du règlement sur la circulation et le stationnement fixe à 20 km/heure la limite de vitesse dans les ruelles. Nous recommandons que cette limite soit réduite, par exemple à 5 km/heure.

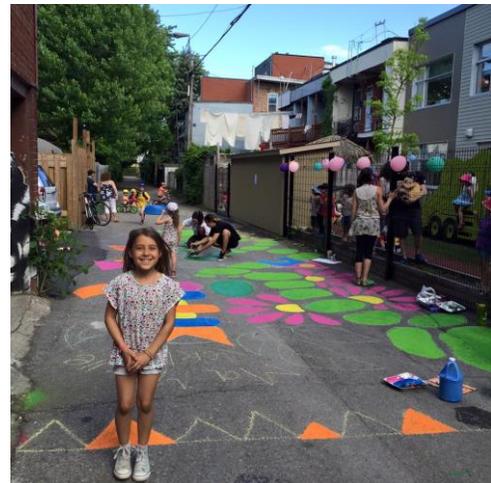
Bien que la circulation de transit soit une action interdite par le règlement sur la circulation et le stationnement (article 14, c. C-41), il serait intéressant d'impliquer le SPVM pour que celui-ci soit plus actif à ce sujet.



4. Faciliter l'utilisation du marquage au sol dans les projets de ruelles vertes

Selon l'article 99-102, a.7 du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (r.r.v.m. c. p-12.2) : « Il est interdit de peindre ou de dessiner sur la chaussée ou le trottoir ou sur un bâtiment situé sur le domaine public, d'y tracer des graffitis ou des tags ou d'y faire des marques ».

Considérant que le marquage au sol peut permettre de sécuriser les ruelles et de créer des zones de jeu, et considérant que les graffitis peuvent être faits avec l'objectif de susciter l'intérêt des jeunes et la créativité, nous recommandons de faciliter l'autorisation de ces mesures dans les ruelles vertes.



5. Dans tous les arrondissements, reconnaître que le bruit du jeu des enfants ne constitue pas une nuisance

Une interprétation stricte des règlements d'arrondissements sur le bruit pourrait nuire au jeu des enfants dans les ruelles. Le bruit produit par le jeu des enfants ne pourrait en aucun cas être associé aux « bruit de cris, de clameurs, de chants, d'altercations ou d'imprécations et toute autre forme de tapage ; » visés par ces règlements.

De plus, l'article 40.02 du Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs décrit comme une nuisance le fait de « se servir du terre-plein, d'un boulevard ou de quelque terrain public non spécifiquement réservé aux sports pour y pratiquer un sport ou un jeu de quelque nature que ce soit ».

6. Décourager la création de nouveaux stationnements dans les ruelles

Dans les nouveaux développements et dans les demandes de permis pour travaux effectuées auprès des arrondissements, décourager, par le biais de pénalités monétaires (les fonds seront dirigés vers des investissements en parcs, ruelles vertes ou aménagement urbain durable) ou par l'imposition de mises en place de mesures compensatoires, l'ajout de places de stationnement à l'arrière des bâtiments.

7. Acquisition par la Ville de Montréal (ou les arrondissements) de lots vacants situés dans des secteurs mal desservis par des parcs de proximité pour créer des parcs de proximité.

Cette pratique a déjà plus fréquente à une autre époque; la Ville de Montréal achetait des lots vacants pour aménager des parcs, lorsque des immeubles étaient détruits, par des incendies notamment.



Ruelle Sicard, arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

8. Financer l'aménagement des ruelles sécuritaires et actives

Le REQ travaille présentement, dans le cadre de la Politique de l'Enfant, à la rédaction d'un guide d'aménagement des ruelles actives et sécuritaires. Ce guide énoncera des principes d'aménagements spécifiques pour augmenter le potentiel actif des ruelles et des recommandations pour augmenter la sécurité des enfants dans les ruelles vertes.

Le financement des ruelles vertes octroyés par les arrondissements à l'heure actuelle ne fait pas de distinction entre les composantes « sécuritaires », « vertes » et « actives ». Les comités de citoyens et les éco-quartiers doivent utiliser le budget alloué (de l'ordre de 5 à 15 000\$ généralement) de manière à respecter les choix des citoyens, et doivent souvent faire des choix difficiles au détriment d'une ou plusieurs « composantes ». Une plus grande disponibilité de fonds, de l'ordre de 15 000 à 30 000\$ permettrait des aménagements plus sécuritaires, plus verts et plus favorables à l'activité physique.



Le Regroupement des éco-quartiers

Le REQ est un réseau d'acteurs fortement enracinés dans l'ensemble du territoire montréalais, actifs dans **l'amélioration du cadre de vie des Montréalais. Plusieurs actions menées par les éco-quartiers et le REQ favorisent l'adoption de saines habitudes de vie et participent à la création d'une métropole physiquement active.**

Le REQ réunit les ressources nécessaires à la réalisation de projets divers sur toute l'île de Montréal et fait la promotion du caractère unique et indispensable du programme Éco-quartier en plus d'intervenir de manière plus précise dans les dossiers environnementaux et sociaux touchant directement les citoyens. À travers les services aux membres, le réseautage, la coordination de projets et la représentation politique, le REQ plaide pour le **droit des citoyens d'avoir un environnement sain et le droit de participer au développement écologiquement viable de leur communauté.** La position du REQ lui confère une vision unique qui prend appui sur les forces et les particularités de chaque arrondissement.

BIBLIOGRAPHIE

Herrington, Susan, BRUSSONI, Mariana, (2015), Beyond Physical Activity : The Importance of Play and Nature-Based Play Spaces for Children's Health and Development

Pellegrini AD (2009), The role of play in human development, New York: Oxford University Press

Tremblay MS, Warburton DER, Janssen I, et al. (2011), New Canadian physical activity guidelines, Appl Physiol Nutr Metab.